



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 69788

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la polémique lancée par certains médecins contre la diffusion du tamiflu. En effet, mi décembre 2009, suite à la publication par une organisation, le CNGE (Collège national des généralistes enseignants), d'une étude sur les effets du tamiflu, émanant du « British medical journal » indiquant le peu d'effet de ce médicament sur les effets de la grippe A, une polémique s'est engagée. Une décision de délivrance généralisée du tamiflu a été prise par son ministère, pour une distribution gratuite dans toutes les pharmacies du pays. Cette décision doit représenter un coût qui a du être évalué et qui devrait donc être connu par le grand public, avec les considérations qui ont mené à cette décision. Il lui demande donc de lui apporter des précisions sur ces deux points.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69788

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 778

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)